VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1240, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.
Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.
Cottage Double, 1454-56 rue Villeré, près de la rue Kerlerec.
JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Josephine Antoinette Billaud, veuve en premières noces d'Alexis Pineau, et veuve en seconde noce d'Adrien Stéphany.

No. 36,936 — COUR CIVILE DE DISTRICT Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, No. 806 rue Perdido — JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 8 avril 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barrack, désigné comme terrain No. 1 sur un plan de Pilié & Murray, architectes, daté le 29 avril 1869 et déposé pour référence dans le bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire dans cette ville lequel dit terrain mesure vingt cinq pieds de face à la rue Dauphine sur soixante cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barrack. Les améliorations comprennent un cottage en bois, ardoisé, contenant 6 chambres, etc., et connu comme 1240 rue Dauphine.

Deuxièmement — Une parcelle de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais (anciennement Morales), St. Antoine, Urquhart et Bourbon (anciennement Bagatelle) désignée par le numéro un, mesure trente pieds de face à la rue Marais (anciennement Morales) sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, ardoisée, avec passage pour voiture, 6 chambres, corridors, gallerie, etc., connue comme 1811 rue Marais.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et dépendances qui y sont, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Kerlerec, Columbus et Marais, mesure trente et un pieds, onze pouces, et cinq lignes de face à la rue Villeré sur quatre vingt seize pieds, onze pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Columbus, cent sept pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté, et trente deux pieds, cinq pouces et cinq lignes dans le fond. Les améliorations sont connues comme Nos. 1454-56 Villeré et comprennent un cottage double en bois, ardoisé, 3 chambres, hangar, etc., de chaque côté.

TERMES — Moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à un ou deux ans, au choix de l'acheteur, la balance de la dite vente devant être figurée par des traites à son ordre et endossées par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, garanties par une hypothèque spéciale et une garantie privilégiée du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause de non aliénando et avec les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent pour les honoraires d'avocats en cas de procès; l'acheteur devant garantir les taxes de 1913, la dite propriété devant être assurée par l'acheteur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des traites. L'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, la dite somme ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente au frais de l'acheteur devant Benjamin Ory, notaire public.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.
13av13,20,27mai4,11,15

Par J. L. ONORATO Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C — No. 103,319.
SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.
Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 38, borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Heutième, désignés par les numéros 10 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

J. L. Onorato
910 rue Gravier. Encanteur.
HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.
av6,13,20,27mai4,8

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ou réserve. Vente pour effectuer un partage

1er—Cottage double Nos. 1553-1555 rue Bienville entre les rues Villere et N. Robertson, contenant 5 chambres de chaque côté.
2nd—Cottage double Nos. 1811-1813 rue St. Anne entre les rues Derbigny et Roman, contenant 5 chambres de chaque côté.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al — No. 103,399 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je vendrai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, le JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Bienville, Conti, Villeré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une résidence couverte en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et porte les numéros municipaux 1553 et 1555 rue Bienville.

Deuxièmement: Un certain lot ou parcelle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carré 225, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Derbigny et Roman, lequel lot commence à une distance de 52 pieds 5 pouces et 5 lignes du coin des rues Ste. Anne et Derbigny et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, suivant un croquis dressé par Edgar Pilié, daté du 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises construite en bois contenant cinq chambres de chaque côt et portant les numéros 1811-1813 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 ainsi que les actes de ventes devant Charles I. Denéchaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur,
av6,13,20,27mai4,8 331 Carondelet.

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

L'Abeille Bourdonne Constamment

¶ Dans les meilleures demeures Françaises de la Nouvelle Orléans et de ses environs.

¶ Ce journal convient à mille acheteurs qui ne peuvent être approchés par un autre moyen.

¶ Téléphonez 3487 Main et demandez que notre "ad man" aille vous voir.

L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE
L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE L'ABEILLE

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1512 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Guerard et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. av27mai4,11,18,25,29

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,193 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque côté, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Claiborne et Willow, désigné par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit ilet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4") entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.
av27mai4,11,18,25,29

Par CHARLES ROTH

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE D'ADMINISTRATEUR

COTTAGE SIMPLE

No. 1035 ave. S. Maurice. (Rue Pavée)

SUCCESSION de Mlle CECILE JOURDAN

No. 103633—Cour Civile de District, Division "E"

En vertu d'un ordre rendu et signé le 14 Avril 1913, en Cour siégeante par l'Hon. George H. Théard, Juge de la Division "E" de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 22 MAI, 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 328, borné par les avenues St. Maurice et St. Claude, les rues Nord Rempart et Tricou, le dit terrain étant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue St. Maurice et de l'avenue St. Claude et mesure trente pieds de face à l'avenue St. Maurice sur une profondeur entre lignes parallèles de cent trente pieds, quatre pouces. Le dit terrain est désigné par la lettre X sur un croquis de C. Uncas Lewis, voyer, annexé à l'acte No. 321 du volume 56 dans ce bureau, (F. D. Charbonnet, notaire.) Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No. 1035 avenue St. Maurice.

CONDITIONS: — Comptant. L'acquéreur devra payer en sus et en plus du montant de son offre, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1913 l'acte de vente devant F. D. Charbonnet notaire, aux frais de l'acquéreur, un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 604 Commercial Place.
GABRIEL FERNANDEZ, Avocat.
Avr 20-27 mai 4-11-18-22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Anthony O. Vince vs. Seymour Locomotive Equipment Company.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,723 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique au carré connu comme le Foundry Green, borné par la rue Patterson, l'avenue Pelican, la rue Belleville et l'avenue Elmira dans le Cinquième District de cette ville, SAMEDI, le 10 mai 1913, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux locomotives et tenders (les deux en mauvais ordre), 11 cercles en acier, une machine à percer, un tour, une machine à raboter, une pressé pour les roues, machine et accessoires, un "wench," une locomotive de remise et tender combinés.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.
ROBERT O'CONNER,
Avocat pour le demandeur.
av30mai6,9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, etc., d'une buvette, 1 billard à poches, 1 caisse enregistreuse.

Chaplain Realty Company vs. James J. Hodgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104, 365 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, LUNDI, 12 mai 1913, à 10 heures 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Sur les lieux, No. 341 rue Chartres, coin de la rue Conti: Le contenu accessoires, meubles, stock, etc., de la buvette sur les dits lieux suivant l'inventaire, 1 billard à poches et 1 caisse enregistreuse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOHN P. SULLIVAN, ARTHUR LANDRY, E. M. HEATH,
Avocats pour le demandeur.
av30mai6,12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simon F. W. Baker vs. Mme Annie Murray.

PREMIER COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 57,589 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procèderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos. 727&729 rue St. Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 6 mai 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano, une toilette, une armoire à glace; un réfrégirateur, un meuble de salon, 6 pièces; une table de centre.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
av27mai1,6

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage.

Le Cottage Double, 2709 et 2711 rue St. André, entre les rues Clara et Willow.

Succession de Henry Trapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,656 —Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur, bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 mars 1913, et signé le 11 mars 1913, et d'un ordre daté du 14 avril 1913, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 2709 et 2711 rue St. André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 395, borné par les rues St. André, Félicité, Clara et Willow, et désigné comme lot No. 4 et mesurant 34 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue St. André, 32 pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de 79 pieds sur la ligne de côté la plus proche de la rue Willow et 81 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté opposée la plus proche de la rue Clara et s'étendant à travers le square de la rue St. André à la rue Félicité.

CONDITIONS—½ ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur à 1 et 2 ans avec intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date de la vente à l'enchère jusqu'à complet paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, et l'acte devant contenir le pacte de non alienando et toutes les autres clauses de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acte de vente devant être passé par George Montgomery, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant aussi assumer le paiement des taxes de ville et d'état de l'année 1913 et les frais de tous les certificats nécessaires pour compléter la vente.

av19,30,27mai4,11,18,20

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds.
Succession de Charles McDowell — No. 100,201 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 1er avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Quatre certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No. 1228 avenue Nashville, comprenant un cottage simple contenant corridor, 6 chambres, chambre à bain, galleries, placards, chambre à provisions, tout en bon ordre, situés dans le Sixième District de cette ville borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eleonor, commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Prytanée, désignés par les Nos. 3, 4, 5 et 6, et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. L'avenue Nashville est pavée et cette propriété est établie dans un des districts les mieux habités de cette ville. Grandement de place pour bâtir 1 ou 2 maisons sur le gazon.

CONDITIONS—1-3 ou plus comptant; le solde s'il y en a en 1 ou 2 ans à l'option de l'acquéreur la partie de crédit s'il y en a devra porter un intérêt au taux de 7 pour cent par an la propriété devra être délivrée à l'acquéreur au moment où l'acte de vente sera signé et du paiement de l'achât, l'acte de vente devant être passé devant John C. Davey, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris 10 pour cent pour frais d'avocat, assurance et transfert de police ou polices, et l'acquéreur sera requis de payer au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat, et d'assumer les taxes de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
H. H. PRICE, Avocats.
av6,13,20,27mai

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre Gayoso et Salcedo.

Succession de Henry Mason.

No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains numéros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable par an, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-alienando et toutes les autres clauses de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et le prix des certificats. L'acte de vente devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.
av6,13,20,27mai4,8

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNYSON

Succession de Martin McGuire.

Au plus offrant encherisseur, sans limite ou réserve, MARDI, 6 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi — Cottage élevé No. 4436 S. Carrollton avenue, entre les rues Baudin et Banks, comprenant salon, deux chambres à coucher, salle à manger, grande cuisine, galeries devant et sur le côté, égout, installations de l'eau et du gaz, large passage construit en coquillages, avec écurie dans le fond, trottoirs cimentés, cloture ornementale, faite il y a un an.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Fred D. King, daté et signé le 28 mars 1913, dans l'affaire de la succession de Martin McGuire, No. 103,-179, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, je vendrai au plus offrant encherisseur la propriété ci-après décrite, MARDI, 6 mai, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain terrain ou parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendences qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Banks, Pierce et Baudin, désigné comme terrain No. 759, anciennement No. 53, lequel terrain ou parcelle de terre est désigné comme "terrain X et parcelle en arrière" sur un croquis de voyer dressé par Frank H. Waddill, voyer, daté le 5 octobre 1912, d'après lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terre, mesure trente (30') pieds, un pouce (1") et quatre lignes (4"') de face à l'avenue Carrollton, cent vingt neuf pieds (129'), deux pouces (2") et deux lignes (2"') sur la ligne de côté la plus près de la rue Banks, et sur la ligne opposée la plus près de la rue Baudin, une première profondeur de cent vingt pieds (120') de là sur une ligne oblique une profondeur de douze pieds (12') à la ligne en arrière et vingt huit pieds (28') sur la ligne d'arrière, lequel dit terrain ou parcelle de terre est composé de deux morceaux de terre ci-après à savoir:

(a) Un certain morceau ou parcelle de terre, mesurant trente pieds (30') un pouce (1") et quatre lignes (4"') de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds (120') et trente pieds (30') sur l'arrière ligne acquis par Mme Annie Assell, épouse à cette époque de Martin McGuire, par acte passé devant E. M. Stafford, un notaire dans cette ville, le 16 février 1912, C. O. B. 246 folio 255.

(b) Un plus petit morceau ou parcelle de terre, immédiatement dans le fond de, et adjacent le dit terrain acquis par Mme Annie Assell, épouse à cette époque et maintenant veuve de Martin McGuire, par acte de vente devant E. M. Stafford, notaire, le 26 février 1912, ci-devant dit, et lequel dit plus petit morceau ou parcelle de terre, commence à un point cent un pieds (101'), un pouce (1") et deux lignes (2"') de la rue Banks, et cent vingt pieds (120') de l'avenue Carrollton, mesure trente pieds (30'), un pouce (1") et quatre lignes (4"') sur un ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et parallèle à l'avenue Carrollton, de là, douze pieds (12') sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Baudin et vingt huit pieds (28') sur une ligne parallèle à la rue Pierce et s'étendant à la rue Banks, et de là à un angle droit neuf pieds (9'), deux pouces (2") et deux lignes (2"') sur une ligne parallèle à la rue Banks, et s'étendant vers l'avenue Carrollton à un point de commencement, lequel morceau ou parcelle de terre est tracé en rouge sur un certificat de voyer de Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer, daté le 5 octobre 1912 et annexé à un acte de vente de Nathan S. Pailet à Mme Annie Assell, veuve de Martin McGuire, passé devant Wynne G. Rogers, notaire dans cette ville, le 15 janvier, 1913, enregistré dans le C. O. B. 255, folio 512, par lequel acte la dite Mme Veuve Martin McGuire acquit la dite propriété de Nathan S. Pailet pour acompte de et au nom de la communauté existant à cette époque entre elle et son dit mari, qui avant sa mort avait payé le prix d'achat de la dite parcelle au vendeur ci-nommé.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et autres clauses, l'acquéreur devra assumer les taxes de l'année 1913 et devra payer pour l'acte de vente de la dite propriété, devant A. W. Cooner, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
TITCHE & ROGERS, Avocats.
av6,13,20,27mai4,6

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt maison simple en bois à un étage et grenier, avec terrain extra, No. 822 rue St. Claude.

Succession de Mme Antonia A. Bordelois —No. 93,552—Cour Civile de District pour la Paroise d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 mai à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 17 avril 1913 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la sus-dite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le demi intérêt indivis dans et à un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, Ilet No. 114, borné par les rues St. Claude, St. Anne, Dumaine et Rempart, mesurant cinquante pieds six pouces et une ligne (50' 6" 1"') plus ou moins, sur la rue St. Claude sur une profondeur de cent vingt pieds (120') sur la ligne de côté vers la rue Dumaine et à une distance de quatre vingt seize pieds, un pouce et quatre lignes (96' 1" 4"') de la rue St. Claude; le dit terrain se ferme à l'angle droit de trois pieds trois pouces (3' 3") sur une seconde profondeur de vingt trois pieds, dix pouces et quatre lignes (23' 10" 4"') de sorte que l'arrière ligne n'a qu'à peu près quarante sept pieds trois pouces et une ligne (47' 3" 1"') de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage en bois à un étage et grenier, avec la façade en briques et une bâtisses à deux étages en briques dans le fond. Le No. est 822 rue St. Claude.

CONDITIONS—Comptant; l'acquéreur assumera la responsabilité des taxes dues et exigibles de 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente devant J. M. Queyrouse, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ALFRED ORIMA, Avocat.
av20,27mai4,11,18,22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Itzkovitch et Joseph H. Copeland vs. Bert K. Moss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division E — No. 103,723 — En vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District, rendu le 21 avril 1913 et signé le 25 avril 1913, maintenant le writ d'arrêt de saisie ici publié le 4 mars 1913, je vendrai devant la nouvelle bâtisse de la Cour, rue Royale entre les rues Conti et St. Louis, SAMEDI, le 10 mai 1913, à 11 heures 30 a. m., tout le vrai titre et intérêt du demandeur Bert K. Moss au et avec droit d'occupation des propriétés Nos. 630 et 632 rue Sud Rempart entre les rues Lafayette et Girod à partir du 1er juin 1913 jusqu'au 15 octobre 1913.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ROBBERT ET BEER,
Avocats pour les demandeurs.
av29—mai6,10

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

In re Receivership of Godchaux Oil and Development Co.

No. 103271 Cour Civile de District, Division C

Au plus offrant et dernier encherisseur

Des terrains pétrolifères de valeur dans la Paroisse Caddo

CONTENANT DIX ACRES AVEC TUYAUX ET DÉPENDANCES

A l'encan, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne — Par Leonard L. Stern, encanteur — En vertu d'un jugement signé en cour siégeante le 3 avril 1913, et le jugement rendu et signé en cour siégeante le 20 avril 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il vendra à l'enchère publique au dernier et plus offrant encherisseur à la date ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dix certains acres de terrains, Nos. huit, quatre, cinq, dix, neuf, dix-neuf, vingt, vingt-quatre, vingt-cinq et trente, dans le quartier N. E. du quartier N. E. de la section quinze du territoire vingt et un, étendue seize, suivant le plan classé et enregistré dans la Paroisse de Caddo et les dits terrains sont situés dans la dite Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, suivant le dit plan ensemble avec un puits à pétrole inachevé de 2,110 pieds de profondeur, contenant 298 pieds de tuyaux de 10 pouces, et 1,200 pieds de tuyaux de 8 pouces.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
ARTHUR P. LEOPOLD et PETER STIFFT, Avocats.
ANDREW G. GUGEL, Receveur.
mai1,11,18,25juin1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mathew Harrison.

Cottage No. 223 rue Homer, entre Brooklyn et le Fleuve, Algiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,124 — Division D — Par Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 20 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 25 avril 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No. 15, borné par la rue Homer, l'avenue Brooklyn, le fleuve et la rue Newton, le dit terrain étant à une distance de 120 pieds, en mesure française, du coin de la rue Homer et de l'avenue Brooklyn, et mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Homer sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'un terrain de dimensions plus grandes, désigné par le No. 11 de l'ilet 15 sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de ville, le 5 décembre 1832 et déposé dans le bureau de Felix Corma, un notaire dans et pour cette paroisse et ville.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913. L'acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent est requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
mai4,20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Premier District, portant le No. municipal 2622 rue Gasquet (maintenant Cleveland), entre les rues Broad et Dorgenois.

John T. Whitaker vs. J. B. Higgins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,065 — En En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 mai 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Gasquet (maintenant Cleveland), Dorgenois et Palmyre, désignés par les Nos. vingt et vingt et un sur un plan déposé pour références dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire dans cette ville, comme plan No. vingt huit, lesquels dits terrains sont adjacents et mesurent chacun en mesure Américaine, trente deux pieds de face à la rue Gasquet (maintenant Cleveland) sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
ERNEST F. FLORANCE,
Avocat pour le demandeur.
av12,18,20mai2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif de toutes les propriétés mobilières qui restent de la Security Brewing Co., ainsi que mulets, charettes, bière en barils, petits barils, bière en bouteilles et en cuves, etc., dans le Cinquième District dans l'affaire

De la Teutonia Bank et Trust Co. vs. Security Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,288 — Division B — En vertu d'un jugement lu rendu et signé en cour ouverte le 13 mars 1913, sur la demande des receveurs pour la vente de l'actif de la Security Brewing Co., qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans le cas sus mentionné, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-après désignés, MARDI, 13 mai 1913, à dix heures du matin, la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans et aux environs des lieux connus comme manufacture et département d'embouteillage de la Security Brewing Co. sur la rue Diana près du fleuve ou rue Jefferson, Algiers. Tout et particulièrement la propriété mobilière qui reste de la Security Brewing Co., contenu dans et aux environs des lieux à savoir: 5 mulets, harnais, 15 charrettes, malt, houblon, "flakes," douves, comptoirs pour buvette, caisses pour la bière, etc. Une grande quantité de bière en barils, barriques, en bouteilles et en cuve. Environ 6,000 douzaines de pintes et litres vides, bouchons, etc., petit barils, rebuts, accessoires, le tout suivant l'inventaire.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les receveurs.
av30mai7,13

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PARTITION SALE.

Joseph L. Cazaubon vs. Emma Cazaubon, veuve de Southern M. Lewis.

No. 104,395 — Propriété de choix du Cinquième District non améliorée.

(27) TERRAINS. (27) TERRAINS.

Bornés par les rues Diana, Newton, Odeon, Orléans et De Armas.

A l'encan JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

En vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Quinze terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 4 Tunisburg, borné par les rues Diana, Newton, Odeon et Orléans, désignés par les numéros 12 à 26 inclusivement et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 12 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana sur 171 pieds, 10 pouces de profondeur. Terrains 13 et 14 mesurent 30 pieds de face à la rue Newton sur 171 pieds de profondeur. Terrains 16 à 26 inclusivement mesurent chacun 31 pieds, 2 pouces de face à la rue Orléans sur 132 pieds, 3 pouces de profondeur. Terrain 16 formant l'angle des rues Orléans et Newton.

2. Douze terrains avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Cinquième District de cette ville, Tunisburg, et dans l'ilet No. 7, borné par les rues Diana, De Armas, Odeon et Orléans, désignés comme terrains Nos. 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, et mesurant ci-après à savoir:

Terrains 13 et 14 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Diana sur 171 pieds, 10 pouces de profondeur. Terrains 17 à 26 inclusivement mesurent chacun 31 pieds, 2 pouces de face à la rue Orléans sur 132 pieds, 8 pouces de profondeur. Terrain 26 formant l'angle des rues Orléans et Diana.

Conditions—La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a en billets de l'acquéreur, payables un et deux ans après la date avec huit (8) pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devra payer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur,
821 rue Gravier.

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., et location fort désirable pour commerce de détail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal ou N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et désignés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier désirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit désirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
mai4,11,18,25juin1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Effets mobilier de maison et de restaurant comprenant, meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger, matelas, miroirs, pendule, berceuses, chaises, tableaux, ornements, un dessus de cheminée avec étagères, verrerie, lits en fer, literie, bibliothèque, éventails électriques, caisse enregistreuse et accessoires. Un beau piano droit "Kimball," ainsi que le mobilier complet du restaurant, No. 815 rue Iberville. Privilège du bail expirant le 30 septembre 1913.

Succession de Marie C. Prattini, veuve de Dennis Prattini, décédé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Il sera vendu à l'enchère, MERCREDI, le 14 mai 1913, sur les lieux, No. 815 rue Iberville, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, pour le compte de la dite succession, l'entier contenu de la propriété suivant l'inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.
JOHN L. FELIU, Avocat. mai4,11,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Marshall Marcelle, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,373 — Division B — Attendu que Zeno Marcelle et Marshall Marcelle, Jr., ont présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Marshall Marcelle, Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LYLE SAXON, Avocat.
2mai—2,6,11

Succession de Mme Ida Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 91,212 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte final présenté par James Porter Parker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats av30mai6,13

Succession de Samuel H. St. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,730 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le compte provisoire présenté par Mme Edna Landry St. Martin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUION, LAMBREMONT & HEBERT,
Avocats.
mai2,6,11